



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES EAUX DU MORMONT (AIEM)

Décisions du Conseil Intercommunal

Le Comité de Direction de l'AIEM, agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 17 juin 2025 à Orny, le Conseil Intercommunal a pris les décisions suivantes :

- Accepté le préavis 06.25/02 Puits de Cinq Sous, remplacement de la pompe n° 1
- Accepté le préavis 06.25/03 Eclépens, Rapille-Dessous et Rapille-Dessus
Remplacement et bouclage du réseau d'eau potable

Les électeurs peuvent consulter ces décisions au greffe municipal.

Conformément aux articles 162 et ss LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet dans un délai de 10 jours suivant la publication dans la feuille des avis officiels ou l'affichage au pilier public.

Au nom du Conseil Intercommunal AIEM

Le Président
Julien Hugo

La Secrétaire
Patricia Gabriel



Association
Intercommunale
des Eaux du Mormont

La Sarraz, le 18 juin 2025

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES EAUX DU MORMONT (AIEM)

Décision du Conseil Intercommunal

Le Conseil Intercommunal de l'AIEM porte à la connaissance des électrices et électeurs que dans sa séance du 17 juin 2025 à Orny, il a :

- **Accepté les comptes de l'AIEM pour l'exercice 2024 tels que présentés**

Les électrices et électeurs peuvent consulter les documents de cette décision au Greffe municipal de chaque commune membre de l'Association.

La gestion et les comptes ne peuvent faire l'objet d'une demande de référendum (art. 160, al. 2 LEDP).

Au nom du Conseil Intercommunal AIEM

Le Président
Julien Hugo

La Secrétaire
Patricia Gabriel